

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Français]

LES FINANCES

ON RECOMMANDE D'INSTITUER UNE ENQUÊTE ROYALE SUR LE SYSTÈME BANCAIRE CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente, et laquelle, je pense, intéressera tous les députés.

Étant donné la situation économique et financière difficile dans laquelle se trouve le Canada actuellement; étant donné que les taux d'intérêt ont atteint un niveau sans précédent dans l'histoire canadienne; étant donné que les banques à charte sont les plus grandes bénéficiaires de la situation actuelle et que leurs profits atteignent des niveaux scandaleux; étant donné le fait que ces institutions ne sont pas tenues de présenter des bilans séparés pour les régions ou les provinces; étant donné également que les banques à charte possèdent des droits et des privilèges exclusifs relativement au monnayage du crédit de la société canadienne, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre recommande au gouvernement d'instituer immédiatement une enquête royale sur le système bancaire canadien.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

LA DISCUSSION À LA PROCHAINE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné qu'au Canada 900,000 femmes âgées de plus de 65 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de la pauvreté, que le salaire moyen des femmes correspond à environ 60 p. 100 de celui des hommes, que cet écart continue de s'accroître et qu'il témoigne seulement en partie de la situation peu enviable des femmes au Canada, et étant donné la nécessité de mettre sur pied tout un arsenal de mécanismes propres à favoriser le travail des femmes à l'extérieur du foyer, instamment des garderies d'enfants, des centres de recyclage, une protection contre le chô-

[M. l'Orateur.]

mage, des congés de maternité et des pensions, je propose, avec l'appui de Timmins-Chapleau (M. Chénier):

Que reconnaissant l'urgence de cette affaire pressante d'intérêt national, le premier ministre prenne l'initiative d'inscrire les questions féminines à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres prévue pour la semaine prochaine.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette question présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXISTENCE D'UN DOCUMENT DE L'URSS SUR LE PLAN D'INTERVENTION MILITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire importante et urgente qui a trait, d'une part, au mécontentement exprimé, notamment ce matin, par les autorités soviétiques au sujet du déploiement en Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires par les États-Unis et par les autres membres de l'OTAN et, d'autre part, à l'existence d'un document confidentiel émanant des services d'espionnage britanniques. J'ai en mains dix pages de ce document que j'ai l'intention de remettre immédiatement au ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKinnon). Je propose, avec l'appui du député de York-Nord (M. Gamble):

Que le gouvernement canadien demande au gouvernement britannique de publier le document d'environ cent pages intitulé «Soviet Military Doctrine and Order of Battle», qui expose de façon précise le plan d'intervention qu'adopteraient les forces armées soviétiques si elles attaquaient l'Ouest, notamment dans le cas d'une guerre nucléaire. Que le gouvernement prenne cette initiative pour que l'Union soviétique cesse de se prendre pour la pelle qui se moque du fourgon.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉCLAIRAGE AUX FINS DE LA TÉLÉDIFFUSION

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant d'entamer la période des questions orales, je voudrais rappeler aux députés un détail qui a pu leur échapper. Je signale que, dans l'espoir d'adoucir l'éclairage, on a placé aujourd'hui les lampes plus près du plafond d'un côté. Ce n'est qu'un essai. Les techniciens espèrent que cela ne durera pas plus d'une journée. Ils m'ont demandé d'évaluer cet essai, de concert avec d'autres députés,